

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

---

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CS998

présenté par

M. Fournier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Thierry, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

-----

### ARTICLE 27 BIS

À la première phrase de l'alinéa unique, après le mot :

« national »

insérer les mots

« et les organisations de salariés représentatives au niveau national ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faciliter l'inclusion des organisations de salariés représentatives au niveau national, au même niveau que les organisations d'employeurs dans la concertation menée avec le Gouvernement sur l'évaluation de l'impact de la CSRD.

L'exclusion des représentants des travailleurs compromettrait l'équilibre démocratique du dialogue social.